



## Formulaire d'inscription Pass saison 2020 ou Multipark

*Pour valider votre inscription, tous les champs doivent être complétés*

\*Nom :

\*Prénom :

\*Date de naissance :

\*Adresse postale :

\*Adresse e-mail :

\*Téléphone :

\*Forfait saison :

Adulte     -18ans

## **REGLEMENT INTERIEUR TELESKI-NAUTIQUE TN28**

### **CHAPITRE 1 : ACCUEIL**

#### **Art 1 : Vous devez :**

- Vous présenter à l'accueil afin d'obtenir votre bracelet, qu'il faudra bien fixer, et de manière visible, au poignet.
- Prendre un gilet adapté à votre poids et morphologie.
- Prendre votre matériel (ski, kneeboard, wakeboard) mis à disposition.
- Pour la location d'un matériel niveau « avancé » (wakeboard, wakeskate) ou d'une combinaison vous adresser à l'accueil au moment de l'achat de votre bracelet, une pièce d'identité vous sera demandée en caution pour toute location de matériel,
- Vous diriger vers le ponton de départ

### **CHAPITRE 2 : CONSIGNES D'UTILISATION**

#### **Art. 2 — Pour skier vous devez :**

- Savoir que les cartes et forfaits sont nominatifs ne peuvent être ni cédés, ni échangés, ni remboursés. Toute carte ou forfait raturé ou déchiré sera invalidé.
- Avoir 10 ans révolus.
- Etre accompagné d'un adulte si vous avez moins de 18 ans.
- Savoir nager, posséder au minimum, pour les moins de 18 ans, le brevet de natation de 25 mètres.
- Porter un gilet de sauvetage,
- Porter un casque pour l'utilisation des modules,
- Demander aux opérateurs l'autorisation pour skier à deux sur le même entraîneur ou pour l'utilisation d'un palonnier spécifique (figures, wake).

#### **Art. 3 — Au départ :**

- Respecter la file d'attente,

- Lire attentivement les panneaux pédagogiques,
- Présenter le bracelet à l'opérateur, qu'il faudra conserver tout le temps de la séance,
- Prendre le palonnier,
- Se mettre rapidement en position de départ,
- Regarder devant soi.

#### **Art. 4 – Sur le circuit :**

- Regarder bien devant afin d'éviter tout skieur tombé dans l'eau et lâcher la corde si il y a risque de collision,
- Ne jamais frôler un skieur tombé dans l'eau,
- N'abandonner en aucun cas tout ou une partie du matériel,
- Conserver en permanence le gilet et le casque.

**Art. 5 – Dans les virages,** passer à l'extérieur des portes, matérialisées à chaque virage par 1 bouée rouge.

#### **Art. 6 – Sortie du circuit :**

- Après le quatrième virage, passez entre les deux bouées blanches qui indiquent la porte de sortie du circuit.
- Lâcher immédiatement le palonnier après la porte de sortie et se diriger en direction de la berge.
- Ranger le matériel après utilisation.

#### **Art.7 – En cas de chute :**

- Lâcher immédiatement le palonnier,
- Signaler votre présence aux autres skieurs, en levant le bras.
- S'écarter rapidement de l'axe du câble, vers l'extérieur, puis regagner la berge en faisant attention au passage des cordes ainsi qu'aux skieurs encore sur le circuit.
- Ramener impérativement le matériel
- En cas de difficultés, agiter les deux bras en les croisant.
- Attention le bateau sert avant tout à la sécurité et non au transport.

**Art.8 – En cas de panne,** tous les skieurs doivent sortir de l'eau avec leur matériel et regagner le départ à pied par la berge.

#### **Art. 9 — A la fin de votre séance :**

- Ramener le matériel (matériel de glisse, gilet, casque et combinaison) dans les endroits prévus à cet effet,
  - Rincer votre combinaison avant de la restituer,
  - Ramener bien le matériel loué avant d'aller se changer.

#### **Art. 10 — Appareils utilisables autorisés :**

Kneeboard (planche à genoux)

Bi ski

Wakeboard

Wakeskate , Wakeski

## **CHAPITRE 3 : INTERDICTIONS**

#### **Art.11 — Il est interdit :**

- De se laisser tracter ou d'essayer de se rétablir après une chute,
- De redémarrer dans l'eau après une panne, ou une interruption du téléski-nautique
- De sauter au dessus ou de frôler intentionnellement un skieur se trouvant dans l'eau,
- De se baigner,
- De frôler la cabine et le ponton de départ,
- D'utiliser les modules sans y être autorisé par l'opérateur, sans casque et sans assurance adéquate,
- D'être plusieurs sur le même entraîneur,
- De prêter ou céder à un autre utilisateur le matériel loué pendant la séance
- D'utiliser un appareil non homologué et ne figurant pas dans la liste de l'article 2.

## **CHAPITRE 4 : ACCEUIL ET ENCADREMENT DES GROUPES**

#### **Art. 12 — Le responsable et les accompagnateurs du groupe doivent :**

- Faire prendre connaissance du présent règlement à leur effectif,
- Rester présent sur le ponton de départ pendant toute la durée de la prestation. Ils ne peuvent pratiquer l'activité que si il y a un deuxième

encadrant,

- Vérifier la bonne conduite de son effectif (respect du public, des locaux, des espaces et du matériel), en cas d'irrespect de cette clause, le groupe et ses encadrants pourront être exclus immédiatement de cette activité.

#### **Art. 13 – Au cours de la séance :**

- Un groupe se compose de 20 pratiquants au maximum au cours de la séance
- L'un des opérateurs du téléski est responsable de l'encadrement et du bon déroulement de la séance. Cette dernière est de 2 heures, durée à laquelle il faut soustraire le temps pour l'équipement de l'effectif du groupe, la prise de connaissance des consignes de sécurité, de l'explication de l'activité et du parcours, puis le rangement du matériel.

**Art. 14 – En cas de retard du groupe,** la séance prendra fin à l'heure prévue initialement et pour des raisons de sécurité sera annulée si le retard excède 45 minutes après l'heure de démarrage.

## **CHAPITRE 5 : CONSIGNES GENERALES**

**Art. 15** – La Société TN28 décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

**Art. 16** – Conformez-vous aux dispositions du présent règlement et aux consignes du personnel du téléski. Tout manquement délibéré au règlement intérieur et tout comportement pouvant comporter un risque pour les usagers sont passibles d'exclusion temporaire ou définitive du téléski sans remboursement possible.

**Art. 17** – Respectez les locaux et utilisez à bon escient le matériel mis à votre disposition.

**Art.18** – Le matériel sera facturé au prix du neuf en cas de perte, de vol ou de détérioration volontaire.

**Art.19** - En cas de forte affluence la direction se réserve le droit de limiter l'accès au ponton aux usagers saisonniers

**Art.20** - La vitesse de fonctionnement du téléski peut-être modulée à tout moment sur appréciation de la direction.

**Art.21** - La direction se réserve le droit d'adapter les horaires d'ouverture à la pratique publique, de manière exceptionnelle.

## **CHAPITRE 6 : ASSURANCES**

**Art. 22** – La direction décline toute responsabilité en cas de blessures indépendantes d'un éventuel dysfonctionnement du Téléski Nautique et invite

les usagers à vérifier la couverture de cette pratique par leur assurance personnelle.

## **CHAPITRE 7 : Multiparks**

Le pass Multipark donne accès actuellement à 12 téléskis en France et en Europe, le nombre peut évoluer à la hausse ou la baisse.

Le pass multipark vous offre la possibilité de pratiquer entre **2 et 6 jours consécutifs** (en fonction des conditions des partenaires) sur chaque téléskis partenaires.

Il est de bonne augure de consommer sur les structures partenaires.

Vous devez être muni de votre pass multipark pour le présenter lors de vos déplacements.

Il est préférable de communiquer vos dates de déplacements à la direction de votre téléski de rattachement afin de faciliter les échanges avec les autres partenaires.

La direction de TN28 se réserve le droit d'annuler sans remboursement le pass Multipark si un partenaire nous rapporte un comportement inapproprié.

Liste de parks partenaires :

- TNG téléski-nautique du Gers (<http://www.tngcablepark.com>)
- ACP Amiens cable park (<http://www.amiencablepark.com>)
- BZH wake park (<http://bzhwakepark.com>)
- NWP Natural Wake Park (<http://www.naturalwakepark.com>)
- Téléski Ôkiri Baudreix (<https://www.lesokiri.com>)
- South Wake Park (<http://southwakepark.fr>)
- The Spin (<https://thespin.be>)
- Téléski nautique de Saujon (<https://www.teleskisaujon.fr>)
- Totem wakepark (<https://totemwakepark.fr> )
- Turin wakepark (<https://www.facebook.com/turinwake/>)
- Veneto Wakepark (<https://www.facebook.com/VenetoCable/>)
- Lakecity (<https://lakecity.fr> )

## CHAPITRE 8 : Règlement intérieur et conditions

**Art. 23** — La direction se réserve le droit de faire évoluer, de modifier le règlement intérieur ainsi que les conditions.

Parapher chaque page

Dater et signer, compléter de la mention « ***lu et approuvé*** »

### Modalités :

-Remplir le formulaire.

-Signé et daté le document.

-Règlement par chèque à l'ordre de TN28 d'un montant de 570€ ou de 520€ pour les  
– 18ans (justificatif obligatoire à joindre au règlement pour les –18 ans)

-Le règlement intérieur doit-être dûment rempli et joint à votre règlement.

-Adresser votre courrier à l'adresse suivante :

TN28

1 bis rue de la ferrière

28240 Fontaine Simon